

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/339 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE LONG TERME DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU PROJET ENERGETIQUE DE LA CORSE A L'HORIZON 2012 - 2020

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2003

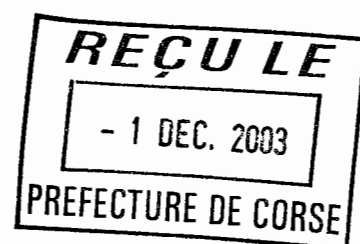
L'An deux mille trois, et le vingt et un novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, PIETRI Don Pierre, ROSSI José, RUAULT Paul, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANTONA Joseph à M. FRANCESCHI Henri
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert
M. JALPI Jean à M. VERSINI Sauveur
M. MURACCIOLI Martin à M. SINDALI Antoine
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José
M. PIERI Pierre-Timothée à M. RUAULT Paul
M. SANTINI Ange à Mme GRISONI Marie-Thérèse
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Jean-Charles, FILIPPI César, GALLETTI François, GERONIMI Jean-Valère, LUCIANI Paul-Antoine, MOTRONI Jean, PERETTI Philippe, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, SISCO Henri, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

ARTICLE 4 :

DIT que le Conseil Exécutif est chargé de tenir l'Assemblée de Corse régulièrement informée de l'état de la mise en œuvre de cette feuille de route.

ARTICLE 5 :

L'ADEC, pour ce qui la concerne, est chargée de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

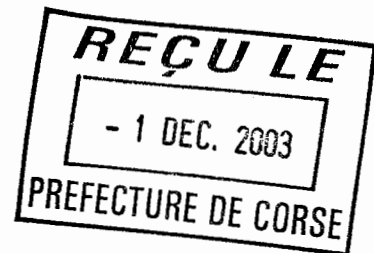
Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

AJACCIO, le 21 novembre 2003

Le Président de l'Assemblée de Corse


José ROSSI



ANNEXES

ADOPTION DES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL ENERGETIQUE DE CORSE

▪ LA FEUILLE DE ROUTE LONG TERME

Proposition d'une feuille de route Long terme pour un projet énergétique de la Corse 2012-2020

La feuille de route définit les étapes clés qui doivent conduire à l'élaboration d'un plan énergétique de la Corse à l'horizon 2012 - 2020. Elle comprend les grandes étapes suivantes (document joint en annexe) :

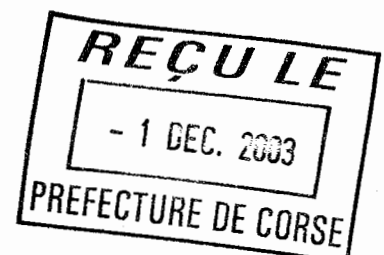
1. Inventaire des meilleures technologies disponibles
2. Etude de l'évolution de la demande énergétique
3. Inventaire du parc énergétique disponible en 2012
4. Définition des besoins à l'horizon 2012-2020
5. Définition des objectifs du mix énergétique 2012-2020
6. Elaboration, examen de scénarios et choix du scénario répondant le mieux aux objectifs fixés
7. Appels d'offres

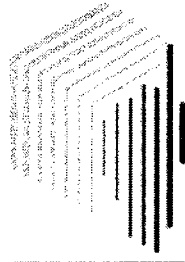
Dans un premier temps, il apparaît ainsi nécessaire d'étudier, d'une part, les besoins énergétiques à couvrir pour la période 2012 - 2020 et, d'autre part, les solutions technologiques envisageables (étapes 1 à 4).

Pour permettre une mise en œuvre efficace et dynamique de ces étapes, le Conseil Energétique a décidé de la création d'un Groupe technique restreint composé, outre l'ADEC, de l'Université de Corse, l'Institut ENSAM de Corse, le CESC, EDF, l'ADEME, la DIREN, ainsi que les syndicats STC et CFDT et l'association ADRE, avec le concours autant que de besoin du GPAE sur les questions d'hydroélectricité.

Ces travaux préparatoires, devant intervenir d'ici fin 2004, permettront d'élaborer différents scénarios de mix énergétiques susceptibles d'être proposés à l'Assemblée de Corse courant 2005.

Après validation auprès de la CRE et du MINEFI, le nouveau Plan énergétique de la Corse à moyen terme devra ensuite faire l'objet d'une inscription au Programme Pluriannuel des Investissements (PPI), qui régit tous les investissements énergétiques nationaux, et faire l'objet d'appels d'offres pour la réalisation des ouvrages prévus.





Collectivité
Territoriale
de Corse



**Feuille de
route Long Terme**

**Feuille de route Long terme
pour un projet énergétique de la Corse 2012-2020**
Validée en réunion du Conseil Energétique le 30 juillet 2003

Exposé préalable

Toutes les étapes, qui font l'objet d'un suivi par le Groupe technique Long terme, sont jalonnées et présentées en temps utile au Conseil Energétique.

Au final, les décisions appartiennent à l'Assemblée de Corse sous réserve d'une validation par le Ministère de l'Industrie et des Finances et par la Commission de Régulation de l'Energie.

Etapas clés

1. Inventaire des meilleures technologies disponibles

entre juillet 2003 et décembre 2004

Conduit **en partenariat avec l'Université de Corse et l'ENSAM**, cet inventaire s'attacherait à répertorier exhaustivement les techniques de fourniture d'énergie base et pointe, d'interconnexion, de MDE et de substitution solaire, gaz ou autre, en qualifiant leurs avantages et inconvénients sur les plans de leurs performances économiques, environnementales et sociales (analyse multicritères type développement durable).

2. Etude évolution de la demande énergétique

juillet 2003 - avril 2004

Préalable indispensable à l'identification des besoins en moyens de production ou d'amenée d'énergie, cette étude établira des scénarii d'évolution de la demande énergétique (Electricité, gaz, fuel, solaire direct, bois, MDE...) pour qualifier les profils en énergie et en puissance électrique des années 2010 à 2020, ainsi que la localisation géographique de cette demande, compte tenu de la progression des énergies alternatives et du développement économique. Elle sera réalisée sur les bases prévues actuellement en matière de politique de soutien au développement des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie.

Il s'agira de compléter et d'actualiser les travaux déjà lancés dans le cadre du FCME (exposé ADEME à prévoir).

3. Inventaire du parc énergétique disponible en 2012

avril/mai 2004

Cette étude tiendra compte de la fermeture des deux centrales thermiques et des données les plus récentes disponibles sur la réalisation de projets éolien, petite hydraulique,..., et de la pérennité technique ou économique des installations (station de conversion Lucciana, stockage gaz Ajaccio) pour définir l'inventaire des moyens techniques pérennes en place en 2012 (sources d'énergie alternatives, moyens de production et liaisons électriques).

4. Définition des besoins à l'horizon 2012-2020

décembre 2004

Combinaison de l'étude d'évolution et de l'inventaire des moyens disponibles, elle fixe les besoins électriques en outils de base (énergie fournie toute l'année), de pointe (énergie et puissance fournies selon pics saisonniers ou quotidiens) et de qualité (installations de secours et de stabilité fréquence/tension) ainsi que leur localisation approximative en fonction du réseau HTB, afin de garantir la sûreté du système électrique insulaire sur la période 2012-2020.

5. Définition des objectifs du mix énergétique 2012-2020

décembre 2005

Compte tenu des réflexions et des études déjà conduites, il s'agira d'un choix politique qui fixerait le niveau de performance économique en cohérence avec les attentes de la CRE, de performance environnementale et de performance sociale (en particulier comment aider l'industriel historique dans la gestion de ses coûts échoués matériels et humains, en approfondissant le cas échéant les réflexions sur les liens choix énergétiques/choix sociaux). Validation CRE.

6. Elaboration, examen de scénarios et choix du scénario répondant le mieux aux objectifs fixés

courant 2006

Le mix retenu devient le nouveau PEMT (Plan Energétique à Moyen Terme) de la Corse et laisse le temps pour les réalisations majeures retenues. Validation CRE et MINEFI puis inscription au PPI (Programme Pluriannuel des Investissements).

7. Appels d'offres

à partir de 2007

Tous les opérateurs énergétiques peuvent répondre pour la réalisation des moyens de production retenus.